

L'aide alimentaire en pratique

L'offre en matière d'aide alimentaire est extrêmement diversifiée. Parmi les différents types d'aides alimentaires que l'on peut rencontrer, les trois principaux modèles sont la distribution de colis alimentaires, les restaurants sociaux et les épiceries sociales. À côté de ces trois principaux modèles d'aide alimentaire, il en existe d'autres comme par exemple la distribution de nourriture dans des gares et via des maraudes ou encore la distribution de tickets-restaurants, d'argent liquide ou de bons alimentaires valables dans les commerces locaux.

La **distribution de colis alimentaires** est l'une des formes d'aide alimentaire les plus répandues. Il s'agit pour les bénéficiaires de recevoir un colis alimentaire, soit gratuitement, soit contre le paiement d'une somme qui dépasse rarement 2 à 3 euros. Les colis sont constitués en fonction des denrées disponibles, collectées auprès de diverses sources gratuites ou payantes : le Fonds européen d'aide aux plus démunis et les Banques alimentaires en sont les principaux fournisseurs. Des produits récoltés ou achetés auprès des grandes surfaces, des commerces locaux et d'autres donateurs privés complètent l'approvisionnement. Il est à noter que les colis alimentaires permettent généralement de soulager le budget d'un ménage ou d'une personne et non pas de s'alimenter au quotidien. Leur contenu permet « de tenir » tout au plus quelques jours.

Les **épiceries sociales** sont organisées sur le modèle de petits magasins proposant des produits alimentaires à prix réduit par rapport aux prix du marché. L'objectif est généralement de donner accès à des denrées alimentaires et à des produits d'hygiène à des personnes ayant un pouvoir d'achats restreint tout en leur permettant de conserver une certaine liberté dans le choix des produits. Ce modèle tente ainsi de se poser en alternative plus émancipatrice que le don gratuit. Il a néanmoins l'inconvénient d'être très coûteux pour les organisations qui gèrent ces épiceries sociales, notamment parce qu'elles doivent prendre en charge la différence entre les prix de vente pratiqués et les prix d'achat des produits.

Les **restaurants sociaux** proposent des repas consommables sur place gratuitement ou en contrepartie d'une modique participation aux frais généraux de l'organisation. Ils permettent de se nourrir à des personnes qui, faute de moyens, d'équipements domestiques ou de domicile, ne sont pas en mesure de préparer des repas elles-mêmes. Les restaurants sociaux peuvent également être pour les bénéficiaires un lieu de rencontre et de création de lien social. Cette appellation recouvre des initiatives très différentes les unes des autres, tant en ce qui concerne les objectifs, les publics visés, les types de repas que les tarifs pratiqués. Ainsi, si certains restaurants sociaux s'adressent à des publics spécifiques comme les personnes âgées ou les sans-abris, d'autres sont ouverts à tous, visant le décloisonnement et la mixité sociale.